

## CHARTE Lieu de santé sans tabac

- Mobiliser les décideurs. Sensibiliser tous les personnels. Informer les usagers.
- Mettre en place un comité de prévention du tabagisme. Définir une stratégie et coordonner les actions.
- Mettre en place un plan de formation des personnels et les former à l'abord du fumeur.
- Prévoir l'aide au sevrage, organiser la prise en charge adaptée et le suivi du fumeur dépendant.
- 5 Faire accepter et respecter la réglementation en vigueur.
- Installer, maintenir et actualiser la signalétique obligatoire et non obligatoire.
- 7 Protéger et promouvoir la santé au travail de tous les personnels hospitaliers.
- 8 Multiplier les initiatives pour devenir Lieu de santé promoteur de santé
- Assurer la continuité des actions et se doter des moyens d'évaluation.
- 10 Informer, convaincre et être persévérant !





STÉPHANIE DUMONT Directrice générale adjointe du Centre Paul Strauss, Administrateur suppléant de l'ICANS



Président du RESPADD

STÉPHANIE JAEGGY Directrice adjointe, Délégation territoriale du Bas-Rhin, ARS Grand Est

ar